

AVIS N° 105 - 2018 / DC/BR / DG

SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75% 2016-2023


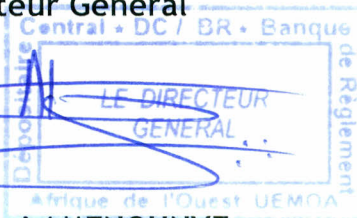
Paiement de la marge semestrielle

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des Teneurs de Comptes/Conservateurs, que l'Etat de Côte d'Ivoire procédera, le 07 septembre 2018, au paiement de la marge semestrielle du « Sukuk Etat de Côte d'Ivoire 5,75% 2016-2023 » pour un montant global net d'impôt de **4 702 222 222 F CFA (Quatre Milliards Sept Cent Deux Millions Deux Cent Vingt Deux Mille Deux Cent Vingt Deux F CFA)**.

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : BNI FINANCES, 01 BP 670 Abidjan 01, Tél. : (225) 20 31 07 77, Fax : (225) 20 31 07 78.

Fait à Abidjan, le 31 août 2018

Le Directeur Général

Edoh Kossi AMENOUNVE